

REGLEMENT INTERIEUR COLORADO 2023/2024

La ville de Langueux met en place un espace à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans. La gestion de la structure est assurée par la commune via le service Jeunesse avec pour référent Kévin Le Douce. Le présent règlement a pour objectif de communiquer toutes les informations pratiques concernant ce service, les modalités de fonctionnement et les règles à l'intérieur comme à l'extérieur du local.

COORDONNEES

Adresse :

Local COLORADO
Rue des Frères-Benoît
22360 Langueux

Téléphone :

06 72 08 73 67

Mail :

jeunesse@mairie-langueux.fr

Réseaux Sociaux :



@LeColoradoLangueux



HORAIRES

Mercredis :

13h30-18h

Vacances Scolaires :

9h-12h & 13h30-18h*

**Horaires modulables selon les programmes d'activités*

Soirées :

A définir selon les soirées organisées

Le Colorado est un espace pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, plus précisément, à partir de la classe de 6^{ème} et ce jusqu'à la veille de leurs 18 ans. Ce local est destiné à accueillir tous les jeunes qui auront au préalable rempli les informations sanitaires obligatoires et effectué leur demande d'adhésion via le kiosque famille. L'espace jeunes se situe rue des Frères Benoit près de Radio Activ'.

Lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions, il favorise l'émergence des projets et la création culturelle. L'accueil doit se faire sans discrimination, dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance. Il est régi par un règlement intérieur se garantissant contre toutes formes de violences psychologiques, physiques et/ou morales.

C'est dans cet état d'esprit que le projet de vie du Colorado est mis en place. Le fonctionnement doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies sous l'autorité de la Mairie de Languieux et des équipes d'animation.

Le Colorado définit un projet qui conjugue l'intégration des jeunes sur leur territoire en prenant en compte leurs attentes, leurs besoins et leurs caractéristiques respectives. Ce dernier a pour but :

- d'intégrer les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs ;
- de centraliser leurs demandes ;
- de répondre à leurs questionnements, interrogations et/ou difficultés ;
- de faciliter leur intégration dans la vie du local et la vie communale ;
- de favoriser la médiation et la reconnaissance entre les générations ;
- de les impliquer et les accompagner dans des projets communs ;
- de les responsabiliser dans leur local et leurs activités ;
- de développer la mixité ;
- de les sensibiliser aux comportements citoyens.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et à l'extérieur du local.



FONCTIONNEMENT GENERAL

OUVERTURES ET HORAIRES*

Le Colorado est ouvert tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires :

- Petites vacances : 2 semaines à chaque période sauf à Noël, 1 seule semaine ;
- Eté : ouverture de fin juin à fin août. Cependant, aucune décision n'est à ce jour prise concernant les dates officielles d'ouverture. Vous en serez informés dès que possible.

Les mercredis après-midi, l'accueil est ouvert de 13h30 à 18h*.

Pendant les vacances scolaires, il est ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 18h*. Quelques soirées sont également proposées jusqu'à 22h30* au plus tard (sauf exception).

**Les horaires de la structure sont régulièrement modifiés et adaptés en fonction des sorties et des activités proposées.*

SEJOURS

Des séjours sont organisés et proposés aux jeunes pendant les vacances d'été principalement mais aussi pour des projets divers (Exemple : stage Armor Pocket Film ...). Les départs se font généralement le lundi matin pour un retour le vendredi après-midi.

ADHESIONS « PASS' JEUNES » 2023/2024

Comme précisé précédemment, il faut avoir validé son adhésion « Pass' jeunes » pour pouvoir fréquenter le Colorado**. Pour cela, trois étapes obligatoires sont à effectuer :

- 1- Se connecter sur le kiosque famille en entrant votre numéro famille. Si vous n'en avez pas, faites-en la demande auprès de la secrétaire du service enfance-jeunesse au 02.96.62.25.40.
- 2- Remplir les informations obligatoires (partie sanitaire de l'enfant, informations importantes, autorisations diverses, joindre la photocopie des vaccins mis à jour, autorisation ou non du prélèvement automatique ...)
- 3- Effectuer votre demande d'adhésion à l'espace-jeunes en cliquant sur « Carte adhésion jeunes » qui se trouve dans le module « Inscriptions » à gauche sur la page d'accueil du kiosque famille. Ensuite il vous suffira de suivre les instructions.

*** Une exception est accordée aux jeunes qui viendraient au local pour la 1^{ère} fois. Ensuite, un contact est établi par Kévin auprès de la famille afin que le nécessaire administratif soit effectué et que le jeune soit adhérent au local.*

ATTENTION : tout changement (situation familiale, changement de numéro de téléphone, d'adresse, de RIB ...) doit être signalé et modifié sur le kiosque famille.

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

- Pour s'inscrire aux activités des mercredis, chaque famille est informée la semaine précédente par SMS ainsi que sur les réseaux sociaux quand des activités particulières sont proposées. Une réponse au SMS permet l'inscription du jeune et une confirmation vous est alors envoyée.

- Pour s'inscrire aux activités lors des vacances scolaires, environ 1 mois avant le début des vacances, vous trouverez les modalités d'inscriptions (date, heure, moyen, parution des programmes ...) sur le site internet de la ville de Langueux, dans l'onglet « enfance-jeunesse » puis « espace jeunes le Colorado ». Sur cette page se trouvera le lien pour procéder aux inscriptions. Les programmes sont également postés sur les réseaux sociaux du local et de la ville (Facebook & Instagram). Les inscriptions se font à l'activité (à la carte).

TARIFICATIONS & FACTURATIONS

La carte d'adhérent vous sera facturée à hauteur de 15€ pour les langueusiens et 38€ pour les habitants extérieurs à la commune. Cette carte est valable de Septembre 2023 à Août 2024.

Elle donne accès au local Colorado et aux activités proposées à des tarifs préférentiels :

- 1- Les activités de consommation vous seront facturées à hauteur de 50% du coût individuel de l'activité arrondi à l'euro supérieur.
- 2- Les activités manuelles et/ou culinaires seront facturées à un tarif fixe de 2€.
- 3- Toutes les autres activités proposées (grands jeux, jeux sportifs, accueil au local ...) sont comprises dans le prix de la carte d'adhérent.
- 4- Les séjours d'été en mini-camps : *tarif à définir en conseil municipal pour l'été 2024.*

La facturation vous sera transmise à la période échue (exemple : les mercredis du cycle 1, les vacances d'automne...). Pour toute situation particulière, il vous appartient de vous rapprocher du service enfance-jeunesse.

Concernant le prélèvement automatique, il vous faudra mettre à jour votre RIB sur le kiosque famille. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur « Prélèvement automatique » qui se trouve dans le module « Finances » à gauche sur la page d'accueil du kiosque famille et suivre les instructions. ATTENTION de bien cocher l'ensemble des codes régies : carte adhésion jeunes, mercredis, petites vacances et vacances d'été.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

L'espace jeunes est un lieu où toute forme d'agressivité à l'encontre soit d'un usager, soit d'un encadrant ou de toute personne présente dans le local et lors des activités extérieures entraînera des sanctions.

La consommation de tabac, d'alcool et/ou de drogues est formellement interdite, conformément à la loi. L'équipe d'animation est en revanche à l'écoute de tous ceux qui seraient confrontés de près ou de loin à ces problèmes d'addictions et/ou de violences diverses.

Tout manquement au **RESPECT** des règles peut entraîner, selon la gravité :

- une observation aux parents
- une obligation de réparation
- le renvoi temporaire ou définitif du local si aucune concertation n'est possible entre les parents, le jeune et la direction. Cette sanction sera évidemment prise en accord avec les Elus. En tout état de cause, le montant de l'adhésion annuelle restera acquis par la commune.

RESPECT : Ce mot est une base au sein de notre local comme dans notre société ! En effet, s'il y a du respect il y a un bon fonctionnement :

- Respect d'autrui
- Respect des avis et des opinions (politiques, religieux ...)
- Respect de la différence
- Respect des locaux
- Respect du matériel et des moyens de transport

Le respect sert à favoriser un climat harmonieux et de confiance au sein d'un groupe, d'une famille ou d'une société. Le respect de soi et des autres développe le sens du compromis et de l'empathie. Il aide l'individu à comprendre et reconnaître que ses paroles, ses actions ont une portée, un impact et des conséquences sur les autres. Le respect nourrit la bienveillance envers toute personne et toute chose, et ce, quel que soit le moment, l'humeur, le lieu, l'individu ou l'objet. Il incite à ne pas faire de mal.



UTILISATION DU MATERIEL, DES LOCAUX ET DES MOYENS DE TRANSPORT

Comme cité ci-dessus, chacun peut utiliser les locaux et l'ensemble du matériel mis à disposition s'il en prend soin et y fait attention.

Il est donc strictement interdit d'endommager les aménagements et les installations. Sans autorisation de l'équipe d'animation, le matériel ne doit sous aucun prétexte sortir des locaux de la commune. Les parents ou représentants légaux sont responsables de la détérioration volontaire d'un matériel de l'espace jeune et devront en assurer le remplacement ou le remboursement de la valeur d'achat.

Pour tout matériel extérieur apporté par l'adhérent, la commune décline toute responsabilité pour le vol ou la détérioration.

L'utilisation du téléphone portable est autorisée sur les temps libres si ce n'est pas une utilisation de longue durée. Elle est donc interdite sur les temps de vie quotidienne comme le repas et pendant les activités. L'équipe d'animation se donne le droit de l'interdire si les règles ne sont pas respectées.

De plus, il est **STRICTEMENT** interdit à toute personne de diffuser les photos et/ou vidéos prises avec les téléphones personnels. Ce type d'utilisation doit faire appel à un accord au droit à l'image des personnes présentes sur ces supports.

Les déplacements pour les différentes activités se font en quasi-totalité en mini-bus mais peuvent également se faire avec d'autres véhicules de la commune (voitures, car ...). Les règles sont exactement les mêmes que pour les locaux et le matériel.

RESTAURATION

Les inscriptions pour le restaurant scolaire lors des vacances scolaires sont possibles dans 2 circonstances :

- 1- Le jeune participe au moins à une activité dans la journée (matin / après-midi / journée) ;
- 2- L'inscription doit être effectuée via le formulaire à remplir lors des inscriptions aux activités.

En cas d'absence non-justifiée auprès du service jeunesse, le repas sera facturé.

Lors des sorties à la journée, chaque jeune doit apporter son propre pique-nique !

